

PETITE SALLE MAÏSOU

REGLEMENT INTERIEUR

La salle sera occupée en priorité par :

- ➔ La Mairie
- ➔ Les associations Sauratoises dans le cadre de leurs activités

Tarifs :

- ➔ Les particuliers Sauratois : 50 €
- ➔ Les personnes extérieures à la Commune : 150 €
- ➔ Caution : 150 €

Modalités d'occupation de la salle :

- ➔ Sont exclues toutes manifestations pouvant troubler l'ordre public,
- ➔ Le nombre de personnes ne devra pas excéder 20,
- ➔ L'entretien incombe à chaque occupant, si le ménage n'est pas fait, il sera facturé ; le matériel fourni rangé,
- ➔ Il est interdit de fumer dans la salle,
- ➔ L'introduction et la consommation de produits illicites est interdite,
- ➔ La mairie se réserve :
 - Le droit de refuser la location,
 - D'exercer une surveillance pendant l'occupation des lieux.

TOUT MANQUEMENT CONSTATE ENTRAINERAIT UNE
INTERDICTION DE LOCATION DEFINITIVE

Le Maire
Anne-Marie BASSERAS